

PROCEDURE POUR LES DEMANDES DE LICENCES 2025/2026

Nous vous rappelons que **TOUT** club affilié à la
F.F.A.B. s'engage à licencier
TOUS ses adhérent(e)s

Article 27-1 du Règlement Intérieur fédéral

LICENCE ADULTE

38 Euros

LICENCE ENFANT

28 Euros

LICENCES DIRIGEANT

58 Euros

Pratiquant né **avant 1 juin 2012**

Pratiquant né **après 1 juin 2012**

Pour les mineurs (- de 18 ans)
L'autorisation parentale pour la
pratique de l'aïkido est
OBLIGATOIRE
La vignette (accollée au timbre de
licence) est à signer et à coller sur
le passeport avec le timbre de
licence de la saison

Cette licence est fortement conseillée
pour les enseignants et les dirigeants
de clubs, tout particulièrement pour les
Présidents qui sont responsables
devant la loi (mandataires sociaux).
Une carte Dirigeant/Enseignant est
envoyée aux clubs pour les pratiquants
ayant réglé cette licence DIRIGEANT

PERIODE DE VALIDITE DES LICENCES :

ADULTE – ENFANT - DIRIGEANT

POUR CETTE SAISON ENCORE :

du 01 JUIN 2025 au 30 JUIN 2026

Avec période de recouvrement de l'assurance jusqu'au 15 octobre 2026



CERTIFICAT D’AFFILIATION FEDERALE CLUB

Une attestation d’affiliation (cartonnée) est adressée aux clubs après règlement de la cotisation fédérale 2025/2026. Elle devra être affichée dans chaque club.

Vous pouvez également télécharger dans votre espace réservé un duplicata de cette affiliation sur le site WWW.FFABAIKIDO.FR « Espace Réservé » - « Espace club » - « Etats Administratifs » « Attestation d’affiliation »



CERTIFICAT MEDICAL **DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L’AIKIDO**

POUR LES MAJEURS

PREMIERE ADHESION

Pour la première prise de licence, le licencié doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l’aïkido datant de moins d’un an

RENOUVELLEMENT

Le certificat médical sera exigé tous les 3 ans, durant ce laps de temps un questionnaire de santé est obligatoire

Si le licencié a répondu NON à toutes les questions

NON

Le certificat médical n’est pas à fournir

Si le licencié a répondu OUI à au moins une question, s’il a eu une interruption de pratique ou s’il arrive à la fin de la période de validité de 3 ans de son certificat médical (la mention sera indiquée sur sa licence renouvellement)

OUI

Le certificat médical est à fournir datant de moins d’un an

POUR LES MINEURS

PREMIERE ADHESION et RENOUELLEMENT

Tant pour la 1^{ère} prise de licence que pour les renouvellements, les mineurs sont exemptés de la production d’un certificat médical. Toutefois ils doivent remplir un questionnaire de santé avec l’aide de leur représentant légal

Si le licencié a répondu NON à toutes les questions

NON

Le certificat médical n’est pas à fournir

Si le licencié a répondu OUI à au moins à une question

OUI

Le certificat médical datant de moins de six mois de non contre-indication à la pratique de l’Aïkido



PASSEPORT

1^{er} PASSEPORT

Passeport « Débutants » couvrant 2 saisons remis gratuitement à tous les licenciés par le responsable du club

PASSEPORT CLASSIQUE

Passeport « Classique » cartonné remis gratuitement à tous les licenciés par le responsable du club

PASSEPORT DE LUXE

Passeport « De Luxe » mis en vente à 10 euros auprès de l'organe territorial dont vous dépendez ou auprès de la F.F.A.B.



LICENCE EN LIGNE

VOUS AVEZ DEJA OPTÉ POUR L'ENREGISTREMENT DES LICENCES EN LIGNE ?

Saison 2024/2025

Inscription en ligne 2ème étape : Renouvellements (Licences du club sur les 2 dernières saisons)

4 Licences non renouvelées (Cliquez en face des licences à renouveler pour cette saison puis sur le panier pour saisir les nouvelles licences et valider)

Panier des Licences

Saison	N° licence	Nom	Em	Em (Dirigeant)	Prénom	Sexe	Né(e) le	Em (Dirigeant)	Adulte	Minors	Certificat	Date	Codex	Dirigeant	VALIDER	Annul.
2023/2024	659770	E	JEUDON	Hugo	M	10/7/1998	Ville	LE MANS	A			9/10/2021		Out		
2022/2023	1000223869			Annie	F	7/1/1974			A			9/10/2022				
2022/2023	1000223870			Frederic	M	24/5/1963			A			15/10/2022				
2022/2023	1000011920			Arnold	M	25/2/1998			A			15/10/2021				

Total panier : 0 licence

- Les licences « **RENOUVELLEMENT** » sont disponibles sur votre espace « **Réservé Club** » des saisons 2023/2024 et 2024/2025

- Egalement disponible en ligne :
 - Cours Parrainage Essais
 - Licence « **ETRANGER** »
 - Licence « **OCCASIONNELLE** »
 - Licence « **ASBE** »

Des licences « **PREMIERE ADHESION** » vous sont proposées afin de récolter toutes les données nécessaires pour l'enregistrement de vos futurs licenciés

Pour les nouveaux licenciés :

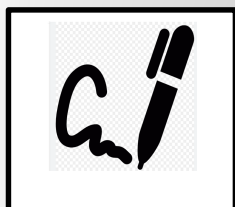
Vous devez les enregistrer en respectant bien les champs obligatoires, à savoir nom, prénom, nom de naissance, date et code postal du lieu de naissance, adresse postale, etc...



Pour les ENSEIGNANTS/ DIRIGEANTS :

Ils devront OBLIGATOIREMENT indiquer à quelle catégorie ils appartiennent (président, trésorier, enseignant, etc...).

Dans le cadre du contrôle automatisé de l'honorabilité, il leur sera demandé de renseigner leur nom de naissance ainsi que le code postal de leur lieu de naissance (ou nom de la ville et du pays de naissance pour les personnes nées à l'étranger).



LA SIGNATURE DU LICENCIE EST OBLIGATOIRE !!!

Nous vous remercions de bien vouloir faire prendre connaissance des garanties d'assurances, souscriptions d'assurances complémentaires, certificat médical, adhérer à l'ensemble des textes de la Fédération, etc... et de faire signer le « Bordereau Récapitulatif de Demande de Licences » en face de chaque nom.

FICHE RENSEIGNEMENTS CLUB :

Elle doit être renseignée via votre « espace réservé club ».
Vous devrez également mettre à jour votre « fiche web » sur le site internet.



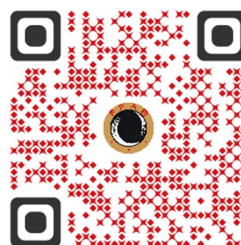
Nous vous précisons également que vous pouvez contacter le service « Licences » pour toute question ou information complémentaire qui pourrait vous être nécessaire pour la bonne marche de votre club :

Par mail

ffab@aikidoffab.fr

Par téléphone

Au 04 98 05 23 11



Le siège fédéral reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous souhaitent de passer une excellente saison 2025/2026

**RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SO
SIÈGE FÉDÉRAL :**

**PLACE DES ALLÉES / 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB@AIKIDOFFAB.FR
AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 18 DÉCEMBRE 2024 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

www.ffabaikido.fr